



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide médicale

Question écrite n° 67106

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de l'organisation non gouvernementale, reconnue d'utilité publique, Hôpital sans frontières, qui devrait cesser son action humanitaire, faute de crédit alloué par le comité de pilotage. Il lui demande ce qui justifie une telle attitude alors que cette ONG avait en charge cette année quatre missions qui ont été engagées et encouragées par les pouvoirs publics. Par ailleurs, en cette année de célébration du centenaire de la loi relative aux associations, il souhaite savoir s'il entend prescrire un nouvel examen de la répartition des fonds consacrés à l'humanitaire afin de permettre à cette organisation de mener à bien les missions dont elle avait la charge.

Texte de la réponse

Les appuis aux projets de développement sont alloués par un comité de pilotage, présidé par le directeur général de la coopération internationale et du développement (DGCID), sur la base d'une instruction des services et des ambassades en fonction des critères suivants : aptitude du projet au renforcement des capacités des partenaires, appropriation du projet par ceux-ci, viabilité et pérennisation des actions menées sur le long terme. Enfin, les opérations proposées doivent s'inscrire, si l'ONG concernée souhaite bénéficier d'un soutien public, dans le cadre de la politique menée par le ministère des affaires étrangères dans le secteur concerné. Plusieurs remarques ont été adressées depuis plusieurs années à Hôpital sans frontières (HSF) concernant la nature et la qualité des dossiers proposés, notamment lors de la réunion du 20 mars 2001, qui a rassemblé les responsables de l'ONG et les services du ministère des affaires étrangères. D'une façon générale, il est possible de formuler deux types de remarque concernant la nature et la conception des projet soumis à cette association. Concernant la nature des projets d'abord, il s'agit en fait pour l'essentiel de programmes « d'action humanitaire » reformulés pour mieux correspondre aux critères d'analyse liés aux programmes de développement. Concernant leur conception ensuite, il s'agit toujours de programmes en substitution, prévoyant une mobilisation expatriée très importante, sans partenariat local clairement explicité, en dépit d'un très fort recours à des emplois locaux. Enfin, il est à noter que le total des cofinancements sollicités (15,3 MF) dépasse une fois et demie le budget annuel annoncé par HSF. Le ministère des affaires étrangères s'emploie néanmoins depuis dix-huit mois à entretenir un dialogue constructif avec cette association. L'analyse du ministère des affaires étrangères et ses recommandations ont été clairement formulées, de manière à faire évoluer positivement sa collaboration avec HSF.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67106

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5701

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7048